

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_226 : PARTENARIAT AVEC ACTION LOGEMENT DANS LE CADRE DU
VOLET HABITAT DU PROGRAMME "ACTION CŒUR DE VILLE" D'ALBI

L'an deux mille dix neuf, le dix sept décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 17 décembre 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Francis SALABERT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Agnès BRU, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Marie-Louise AT), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Najat DELPEYRAT (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Claude JULIEN (pouvoir à Christian CHAMAYOU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Louis BARRET), Catherine BIAU (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 41

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019

N° DEL2019_226 : PARTENARIAT AVEC ACTION LOGEMENT DANS LE CADRE DU VOLET HABITAT DU PROGRAMME "ACTION CŒUR DE VILLE" D'ALBI

Pilote : Habitat

Madame Michèle BARRAU-SARTRES, rapporteur,

Le programme national « Action cœur de ville », présenté le 14 décembre 2017 lors de la Conférence des territoires a fait de la préservation et de la dynamisation des centres villes des villes moyennes une des priorités de l'Etat, associant Action Logement, la Caisse des Dépôts et l'Agence Nationale de l'Habitat en leur qualité de financeurs.

La ville d'Albi s'est portée candidate à ce dispositif en janvier 2018 et a été retenue par le Ministère en charge de la Cohésion des Territoires le 6 avril 2018 dans la liste des 222 villes éligibles au programme « Action cœur de ville ». A ce titre, une convention-cadre pluriannuelle a été signée le 17 août 2018 entre toutes les parties prenantes (ville d'Albi, communauté d'agglomération de l'Albigeois, l'Etat, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn et la région Occitanie).

Les orientations stratégiques du programme Action Cœur de Ville d'Albi répondent à une double ambition :

- améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants ;
- conforter son rôle de moteur de développement du territoire, en participant à la consolidation et au développement de la dynamique d'attractivité résidentielle et d'emploi.

Pour ce faire, l'axe 1 de la convention « De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville » repose sur plusieurs enjeux :

- diversifier l'offre d'habitat pour répondre aux besoins en logements du plus grand nombre de ménages (actifs, familles, étudiants, personnes âgées, etc) ;
- diversifier l'occupation sociale pour de meilleurs équilibres territoriaux ;
- diminuer la vacance résidentielle ;
- réhabiliter et améliorer la performance énergétique des ensembles immobiliers.

Aux termes de la convention quinquennale signée avec l'Etat le 16 janvier 2018 et couvrant la période 2018-2022, Action Logement s'est engagée, à financer la rénovation immobilière des centres des 222 villes moyennes éligibles au programme « Action cœur de ville », à hauteur de 1,5 milliard d'euros sur 5 ans. L'enveloppe financière se décompose en préfinancement du portage foncier et en financement sous forme de prêts et subventions des travaux de restructuration. L'intervention d'Action Logement vise la production d'une offre nouvelle, diversifiée et qualitative de logements dans le cadre de la réhabilitation d'immeubles entiers ou d'opération de démolition/reconstruction.

L'offre nouvelle attendue de logements est composée de logements locatifs sociaux, de logements locatifs intermédiaires, de logements locatifs privés et de logements en accession sociale à la propriété.

Les maîtres d'ouvrages éligibles aux financements d'Action Logement sont les opérateurs du logement social et les investisseurs privés.

Dans le cadre du programme Action coeur de ville, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la ville d'Albi et Action Logement conviennent de définir les conditions d'une intervention commune dans le cadre d'une convention de partenariat, visant à favoriser la restructuration d'immeubles entièrement vacants inclus dans le périmètre Action coeur de ville d'Albi afin d'y développer une offre d'habitat rénovée, permettant de répondre aux besoins en logements des ménages.

Il est proposé que la convention soit conclue jusqu'au 31/12/2022, date de la fin des engagements financiers d'Action Logement, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention Action coeur de ville.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération,

VU la décision du Ministère de la Cohésion des Territoires en date du 6 avril 2018 sélectionnant Albi dans la liste des 222 villes retenues dans le cadre du dispositif « Action coeur de ville »,

VU la convention quinquennale du 16 janvier 2018 signée entre l'Etat et Action Logement et couvrant la période 2018-2022,

VU la délibération N° DEL2018_119 portant sur la participation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au programme « Action coeur de ville d'Albi » pour la période 2018-2022,

VU la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » d'Albi, signée le 17 août 2018,

VU le projet de convention élaboré par la communauté d'Agglomération en lien avec Action Logement et la ville d'Albi ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 novembre 2019,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de partenariat ci-annexée entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la ville d'Albi et Action Logement, pour le dispositif Coeur de ville d'Albi.

AUTORISE la présidente ou sa représentante à signer la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la ville d'Albi et Action Logement.

AUTORISE la présidente ou sa représentante à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention.

Pour extrait conforme,
Fait le 17 décembre 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL